

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 3210

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI

Ventes et cessions

321 354 516 RCS Albi.

VOA VERRERIE D'ALBI.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : VOA.

Capital : 18032996.00 EUR.

Adresse : Rue François Arago, Zone Industrielle Saint-Juéry, 81011 Albi Cedex 9.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Société absorbante : Verallia France, société par actions simplifiée au capital de 34.378.708 euros dont le siège social est Tour Carpe Diem, place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 722 034 592. Société absorbée : VOA Verrerie d'Albi, société par actions simplifiée au capital de 18.032.996 euros dont le siège social est Zone industrielle Saint-Juéry, Rue François Arago, 81000 Albi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi sous le numéro 321 354 516. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée, dont la transmission est prévue à la société absorbante, est effectuée sur la base des comptes respectifs des sociétés absorbée et absorbante clos le 31/12/2020. La valeur nette comptable des éléments d'actifs et de passifs apportés par la société absorbée est fixée à la somme de 48.521.119,31 euros résultant d'un montant d'actif apporté à hauteur de 81.508.563,97 euros et d'un montant de passif pris en charge à hauteur de 32.987.444,66 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : La société absorbante détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société absorbée, et s'engage à les détenir, en permanence, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange entre les actions de la société absorbante et les actions de la société absorbée et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante. La fusion dégagera un boni de fusion de 16.911.110,71 euros, résultant de la différence entre la valeur nette comptable des éléments d'actifs et de passifs apportés par la société absorbée et la valeur comptable des actions de la société absorbée dans les comptes de la société absorbante. La fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 01/01/2021. A la date de réalisation de la fusion, la société absorbée VOA Verrerie d'Albi, sera dissoute sans liquidation. Date du projet commun de fusion : 14/05/2021. Le projet de traité de fusion a été déposé, respectivement, au nom de

Verallia France au greffe du tribunal de commerce de Nanterre le 14/05/2021, et au nom de VOA Verrerie d'Albi au greffe du tribunal de commerce d'Albi le 17/05/2021. Pour avis..

